

Projet d'établissement

Avril 2024

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées
2. Période d'adaptation
3. Journée type
4. Type de structure et capacité d'accueil
5. Aménagement intérieur
6. Sorties et espace extérieur
7. Compétences professionnelles mobilisées
8. Analyse des pratiques
9. Formation du personnel

III. Projet éducatif

1. L'accueil
2. Le soin
3. L'alimentation
4. Le sommeil
5. Le développement
6. L'autonomie
7. Le bien-être
8. L'éveil artistique et culturel

9. L'égalité entre les filles et les garçons
10. Soutien à la parentalité

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social
2. Contexte démographique
3. Offre en mode d'accueil
4. Besoins en mode d'accueil
5. Accessibilité géographique
6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement
7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux
8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique
9. Organismes extérieurs
10. Développement durable

V. Annexes

Charte d'accueil du jeune enfant

I. Introduction

Le projet d'établissement des micro-crèches Bibou et Gribouille, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser le développement psychomoteur et l'épanouissement affectif et intellectuel de celui-ci, en faisant du séjour de l'enfant au sein de la structure, une expérience positive sur laquelle il pourra se construire.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. C'est un outil spécifique dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles de la Petite Enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement est un document "vivant" qui sera retravaillé et approfondi régulièrement avec l'équipe et le référent technique. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées

Nos structures répondent aux besoins des familles en accueillant les enfants de manière régulières à temps plein ou à temps partiel, pour les enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de l'entrée en maternelle.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle.

Nous pouvons accueillir de façon occasionnelle les enfants déjà inscrits à la micro-crèche pour ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

Le contrat d'accueil couvre l'année scolaire et pourra être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant. Il est important que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ correspondants à leur contrat.

Les micro-crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 chez Bibou et 8h00 chez Gribouille jusqu'à 18h30.

L'accueil a lieu le matin entre 7h30 ou 8h et 9h30 et le soir entre 16h30 et 18h25. En cas de retard ou d'absence, nous vous demandons de prévenir la structure dès que possible. Il n'y a pas d'accueil entre 9h30 et 16h30 pour ne pas perturber les enfants, les professionnelles et le fonctionnement.

Il est possible, exceptionnellement, de faire accueillir son enfant jusqu'à 11h00 maximum (à cause d'un rendez-vous médical par exemple) à condition d'en avoir fait la demande préalable à la directrice.

Vacances, jours fériés et journées pédagogiques

Vacances d'hiver : une semaine entre Noël et le jour de l'an.

Vacances du printemps : la première semaine des vacances de Pâques.

Vacances d'été : les trois dernières semaines d'août.

Les crèches sont fermées tous les jours fériés.

Afin de former le personnel, les crèches peuvent être fermées jusqu'à 6 jours dans l'année, les dates vous seront communiquées le plus tôt possible.

2. Période d'adaptation

C'est une étape qui permet à l'enfant et aux parents de se séparer en douceur.

Au sein des crèches nous appliquons le principe de référence. Chaque enfant a un référent nommé qui le prend en soin lors des moments privilégiés (repas, soin, aide à l'endormissement). Il y a également un référent relais si le référent est indisponible.

Les adaptations se font en général sur 5 jours de manière progressive, avec des temps d'accueil et de séparation de plus en plus long en fonction des besoins de l'enfant et du parent.

Exemple d'une adaptation :

- Jour 1 : rencontre avec le référent et échanges autour des habitudes de vie de l'enfant en présence du parent.
- Jour 2 : l'enfant fait connaissance avec son référent autour d'un temps d'éveil ou d'une activité en fonction de son âge.
- Jour 3 : première séparation avec le parent (temps modulable en fonction de l'enfant). Premier repas à la crèche.
- Jour 4 : temps de séparation prolongé, l'enfant participe à une activité, un repas et un temps de repos.
- Jour 5 : L'enfant est accueilli une petite journée

Il est possible que votre enfant ait besoin d'un objet transitionnel à la crèche (doudou, t-shirt avec odeur d'un parent, tétine, etc.). C'est un lien entre la maison et la crèche, il peut aider lors de la séparation et rassurer l'enfant. À la crèche, nous le laissons à disposition.

3. Journée type

Cette journée type est un modèle de cette collectivité, mais nous nous adaptons au besoin des enfants (soins-repas-sommeil)

7h30-8h00	« Prêt pour une bonne journée ? »	Accueil individuel de l'enfant et échange avec le parent (santé, humeur, appétit, envie du moment...).
9h30	« On partage, on apprend, on se fait cocooner »	Regroupement : temps chansons Activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres ou guidés.
11h-11h30	« A table ! »	Repas pris tous ensemble pour les plus grands ; les bébés mangent selon leur rythme, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun. Repas équilibré avec 4 composantes (pour les plus grands).
12h30	« Dodo »	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement. La durée de la sieste dépend du besoin de chaque enfant.
15h	« A quoi on joue ? »	Jeux libres pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu.
15h30-16h	« On a faim ! »	Pause goûter en groupe. Les bébés mangent selon leur rythme. Collation équilibrée (laitage, fruits, biscuits...)
17h	« On se détend, on rêve »	Regroupement pour un temps calme : découverte des livres, lecture de comptines, temps d'échanges et de partages avec les enfants.
18h30	« Ma maman ! Mon papa ! »	Transmission des informations clés et temps forts de la journée.

4. Type de structure et capacité d'accueil

La micro-crèche permet un accueil collectif et individualisé. L'enfant est encadré et accompagné par des professionnels dans un petit groupe à taille humaine.

Une confiance mutuelle parents/professionnels est un fondement nécessaire pour un fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute et le respect des personnes présentes.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil départemental, est de 12 places.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par 1 professionnel pour 3 enfants présents et 2 professionnels au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par deux professionnels minimum à

chaque instant. Pour rappel, la réglementation impose un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

5. Aménagement intérieur

La structure comprend un espace d'accueil, un espace poussette, un grand lieu de vie, un dortoir, une salle de change, un office de remise en température, un bureau de direction, une salle pour le personnel, une buanderie et des locaux techniques.

L'enfant a besoin de repères pour se sécuriser. Le lieu de vie sera pensé de façon à proposer des « espaces dédiés » de jeux bien spécifiques, pouvant être réaménagés en fonction des besoins. Nous trouverons alors un espace moteur, un espace de jeux symboliques (poupée, docteur, marchande...), un espace de manipulation (lego, puzzles...), un espace organisé pour les bébés et un espace détente avec des coussins afin de permettre à l'enfant de se ressourcer dans un petit nid douillet.

Le matin, les professionnelles installeront quelques jeux et l'espace détente pour accompagner l'enfant à la séparation.

6. Sorties et espace extérieur

Nous proposons diverses sorties au quotidien (aires de jeux et parc), des sorties mensuelles (ludothèque, marché, etc).

Aux beaux jours, nous organisons des pique-niques et une sortie à la ferme pédagogique par exemple.

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

En fonction des sorties, des parents pourront être invités à accompagner leur enfant.

7. Compétences professionnelles mobilisées

• La gestionnaire

Madame Valentine ANCELIN, responsable légale de la structure, qui est votre interlocuteur pour toute demande de changement relative à votre contrat d'accueil.

• La directrice / référente technique

La directrice/référente technique est éducatrice de jeunes enfants. Elle est chargée du suivi technique des micro-crèches. À ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Elle s'assure que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant.

Elle assure l'encadrement, l'accompagnement et l'animation de l'équipe. Elle propose des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Elle régule le travail hebdomadaire et s'assure des tâches réalisées.

Elle est un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents. Elle est l'interlocuteur privilégié pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Elle peut mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

- **L'équipe éducative**

Se compose de quatre professionnelles par crèche. Ces professionnelles sont titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'un bac professionnel ou du C.A.P Petite Enfance.

Elles proposent un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnelles encadrantes sont là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents. En cas de doute, l'équipe éducative s'attache à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers la directrice qui est plus spécialisée dans les questions relatives à la petite enfance, la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant ou les différents changements de rythme qui peuvent parfois inquiéter les parents.

- **La référente santé et accueil inclusif**

Elle informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Elle apporte son concours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant. Elle aide à la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI). Elle inclut également les parents dans ses actions au sein de l'établissement. Cette professionnelle de santé (infirmière) intervient autant que nécessaire et au minimum 10 heures par an.

- **Autres intervenants**

La micro-crèche s'appuie occasionnellement sur des intervenants extérieurs travaillant dans le domaine de la psychologie, de la psychomotricité, du social, du sanitaire, de l'éducatif et du culturel. Ces intervenants sont sollicités par l'équipe de la crèche à différents moments de l'année en fonction des besoins. Leurs présences, en durée comme en fréquence, sont donc très variables.

L'intervention de la psychologue, consiste à observer le développement des enfants et à réaliser des temps d'analyse de la pratique. Le but étant de permettre à l'équipe d'améliorer la prise en charge, individuelle comme collective, des enfants.

Un psychomotricien pourrait également être sollicité pour observer le développement moteur des enfants et mettre en place des ateliers de motricité.

Des musiciens pourront réaliser des animations de quelques minutes afin de permettre un éveil musical des enfants.

- **L'accueil d'apprentis et de stagiaires**

Les micro-crèches accueillent des stagiaires et des apprentis tout au long de l'année. Ces accueils peuvent varier de quelques semaines à quelques mois, selon la formation. La structure accueille uniquement des personnes majeures. L'accueil du stagiaire ou de l'apprenti, est conditionné à un entretien pour connaître ses motivations et son projet.

Un stagiaire est présent pour apprendre, découvrir, comprendre, observer. Il ne compte pas dans le taux d'encadrement des professionnels.

Accueillir un stagiaire ou un apprenti, est un engagement sur sa formation, c'est-à-dire développer ses compétences aux exigences des métiers de nos structures. C'est aussi pour les structures, un moyen de valoriser les particularités et les compétences de ses collaborateurs. Il faut donc que cet accueil et cet accompagnement, soit une volonté collective, car toutes les professionnelles participent à cette formation.

Accompagner, former des stagiaires et des apprentis, c'est également donner la possibilité d'aboutir à un emploi, au sein de nos structures.

Les professionnelles des structures sont disponibles et à l'écoute, afin d'accompagner au mieux le stagiaire ou l'apprenti. Il lui sera accordé progressivement plus d'autonomie mais il restera toujours encadré par sa tutrice. Celle-ci veillera à sa bonne intégration.

8. Analyse des pratiques

Les gestionnaires de tout établissement d'accueil de jeunes enfants ont l'obligation d'organiser des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe. Chaque professionnelle bénéficie d'un minimum de 6 heures annuel dont 2 heures par quadrimestre, soit 3 séances de 2 heures.

Ces séances ont pour objectif de faire travailler les membres de l'équipe sur des situations particulières, permettre la prise de recul, faire évoluer les pratiques professionnelles. L'équipe de professionnels sera amenée à se remettre en question à propos des manières de faire et d'agir. Le but est d'amener à une amélioration progressive de la pratique professionnelle.

Il y a 3 piliers pour que chacun se sente en sécurité dans le groupe et que la parole se libère.

- Les échanges se font avec bienveillance et les professionnelles ne doivent pas être dans le jugement.
- Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Le professionnel qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et il n'a pas de lien hiérarchique avec les professionnelles.

9. Formation du personnel

L'ensemble de l'équipe bénéficie de plusieurs journées de formation par an, soit en individuel, soit en collectif.

Les formations individuelles permettront à chaque membre de l'équipe de développer ses compétences sur des thématiques métiers (sommeil, alimentation, aménagement de l'espace, etc.).

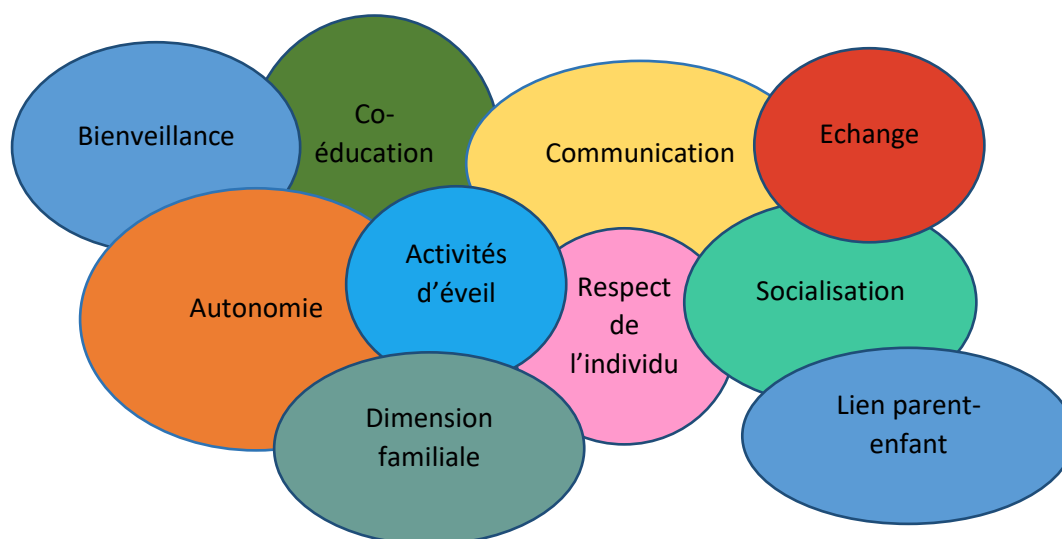
Les formations collectives seront organisées lors des 6 jours par an de fermeture exceptionnelle. Les formations suivantes feront l'objet de mise à niveau constante : HACCP, SST, Sensibilisation à la manipulation des extincteurs.

Les professionnelles seront également invitées à suivre des formations diplômantes longues (Diplôme d'auxiliaire de puériculture par exemple).

III. Projet éducatif et pédagogique

Les grands axes du projet éducatif

- Permettre à chaque enfant de s'**épanouir** au sein de la collectivité tout en maintenant une continuité avec son environnement familial.
- Veiller au **bien-être** de chaque enfant et favoriser son **développement moteur et affectif** afin qu'il trouve sa place en tant qu'individu au sein de la collectivité.



Le projet pédagogique

Ce projet résulte d'une réflexion éducative entre les divers professionnels de la petite enfance, dans les différentes structures de l'association Crèche Entreprendre. Il sert de base de travail pour les équipes éducatives dans leur mission principale : accueillir et accompagner l'enfant dans son autonomie, en favorisant son épanouissement et son bien-être. Ce projet aborde différents objectifs généraux :

- La réponse aux besoins primaires de l'enfant
- L'accompagnement dans les étapes phares de son développement
- L'accompagnement durant les moments clés de la journée de l'enfant

Tous les éléments de ce projet pédagogique seront avant tout basés sur le respect de l'enfant et de sa famille, et sur les préoccupations spécifiques de chaque enfant.

Son orientation

Les micro-crèches sont, en plus, d'être un mode d'accueil à part entière, un lieu d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans lequel évolue l'enfant : sa famille, son lieu de vie à la crèche, sa place dans le groupe et le groupe lui-même.

Le projet pédagogique s'articule autour de différents objectifs, outre la mission principale, citée plus haut :

- Accueillir l'enfant dans le groupe, l'accompagner dans sa découverte du monde
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, en partenariat étroit avec la famille
- Assurer sa sécurité physique et affective
- Créer une relation de confiance avec la famille

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille. L'équipe met en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé. Il évolue avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis.

Les équipes sont amenées à remettre régulièrement leurs pratiques en question.

1. L'accueil

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est un moment important et déterminant. En effet, il s'agit d'un moment crucial car les professionnelles doivent créer un climat de confiance pour accompagner les enfants et les parents à la séparation. Ce moment peut être anxiogène, mais il peut aussi être vécu positivement dans le cadre d'un accueil individualisé qui prend en compte les besoins de la famille.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant et de faciliter la séparation.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnels se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Les transmissions ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Par ces échanges quotidiens les professionnelles pourront apprécier et analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour du développement de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

Lors de l'accueil du matin, une professionnelle dédiée, se rend disponible pour écouter et retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'implique pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les demandes car nous restons un lieu d'accueil collectif. En outre, nous sommes vigilantes à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées sont recueillies sur les feuilles de transmissions puis partagées avec les autres professionnelles de la crèche. La professionnelle est également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au sein du groupe.

- **L'accueil du matin**

L'accueil est un temps d'échange qui permet d'établir une continuité avec la maison et permet de faciliter la séparation. Il est important que ce moment soit ritualisé et nous vous demandons d'entrer dans la section avec votre enfant. Pour des raisons d'hygiène, des sur-chaussures sont à votre disposition.

Chaque enfant possède un porte manteau et un casier identifié.

Les transmissions permettent de communiquer les informations nécessaires à la bonne prise en soin de votre enfant (déroulement de la nuit, prise de médicament éventuelle, petit déjeuner, etc.).

Lors de la séparation, il est important de prendre le temps d'accompagner votre enfant dans son jeu afin qu'il se sente bien et se sépare plus facilement. Si votre enfant est triste, pleure au moment de votre départ, faites confiance à l'équipe présente, elle saura prendre le relai pour gérer cette situation.

Il est important pour votre enfant de lui dire au revoir et de l'informer sur la personne qui viendra le chercher le soir.

- **L'accueil du soir**

Au moment de venir chercher votre enfant, prenez le temps d'entrer dans la section afin d'avoir des transmissions de qualité et confidentielles. Il est important de laisser votre enfant terminer son jeu ou son activité.

Nous vous demandons d'arriver 10 min avant la fin du contrat pour préserver ce temps de transmissions.

Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants que pour le respect de leurs activités, nous demandons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement de fonctionnement).

2. Le soin

- **Change et propreté**

Les soins portés à l'enfant sont des moments de communication et d'échange individualisés. L'aspect relationnel y est important.

Le change contribue au bien-être de l'enfant, et par sa posture et les échanges avec celui-ci, l'équipe tente d'en faire un moment aussi agréable que possible.

Il s'agit d'un temps privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques.

Pendant ces temps, l'enfant doit se sentir en sécurité, tant sur la plan physique, qu'affectif. L'équipe prépare donc tout le matériel à disposition (produits et couches) et recueille au préalable les informations nécessaires.

La crèche fournit les couches, de marque Pomette, un savon doux, du liniment, les cotons et les gants pour nettoyer le siège de l'enfant. Les parents fournissent le sérum physiologique, une crème pour le change non-médicamenteuse.

La couche de votre enfant est changée plusieurs fois dans la journée et dès que nécessaire.

Dans la situation où votre enfant a fait une selle en arrivant, nous vous invitons à entrer en section pour changer sa couche, si vous en avez le temps. En effet, il est plus confortable pour lui de le faire avec vous.

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

Cette acquisition est le fruit d'une collaboration cohérente entre les parents, l'enfant et l'équipe. Il s'agit d'une étape naturelle (et non d'un apprentissage) qui intervient autour de 2 ans (parfois plus tôt, parfois plus tard). Elle ne doit donner lieu à aucune tension. La création d'un climat de confiance amènera votre enfant à l'autonomie.

Les premières initiatives débutant à la maison, les professionnelles seront là pour l'accompagner et l'encourager dans cette acquisition.

Des pots et un petit toilette sont à disposition dans la salle de soins.

Pour faciliter l'autonomie nous vous demandons d'éviter les bodys et d'utiliser des couches culottes dès lors que votre enfant demande à aller aux toilettes.

- **L'administration des médicaments**

L'équipe se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si son état de santé ne lui permet pas de passer la journée à la crèche (exemples : fièvre, conjonctivite purulente, troubles intestinaux...).

Nous vous rappelons que le seul médicament que nous pouvons administrer en cas de fièvre est le paracétamol. Aucun traitement médical ne peut être donné par l'équipe, hormis dans le cadre d'un PAI (exemples : Asthme, RGO ...) en accord avec le référent santé de la crèche, les parents et la directrice.

Dans ces deux cas, avant d'administrer des traitements médicaux, la professionnelle procèdera aux vérifications suivantes :

1° Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical

2° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux

3° Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant

4° La professionnelle réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription

5° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, ont préalablement expliqué à la professionnelle le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fera l'objet d'une inscription immédiate dans le registre de soins dédié.

3. L'alimentation

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire est déterminée en premier lieu par les parents, et ensuite par la structure et l'environnement.

Nous faisons appel à la société Elior pour la composition des menus et la livraison des repas. La livraison se fait quotidiennement la veille pour le lendemain en liaison froide. Les denrées sont immédiatement stockées à la bonne température.

La crèche fournit une seule marque de lait : Gigoz (1er âge, 2ème âge et lait de croissance). Les tétines des biberons doivent être changées selon l'âge, la capacité de l'enfant et le moindre signe d'usure.

Les biberons de lait maternel, tout comme l'allaitement sont possibles à la crèche, les protocoles pour le transport et la conservation sont à appliquer.

Nous respectons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillons avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier, nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant, un allergologue et le Référent santé et accueil inclusif.

Nous donnons aux enfants l'eau du robinet au verre (suivi des analyses du contrôle sanitaire régulier des eaux de Mantes-la jolie).

Pour les bébés : (jusqu'à 15 mois environ)

Concernant la période de diversification :

- Un aliment est toujours introduit au domicile durant quelques jours avant d'être proposé à la crèche.
- Une feuille de suivi est mise en place (mise à jour par les parents) afin de connaître les nouveaux aliments.

La prise de repas est à la demande de l'enfant. Elle est proposée soit dans les bras soit en chaise haute, en individuel et à tour de rôle. Le roulement est défini par l'équipe à la suite de ses observations afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi il nous semble important que ceux-ci puissent boire leurs biberons dans les bras afin de leur assurer une sécurité physique et affective. L'idée étant de créer un lien, une continuité avec sa vie à la maison, nous veillons à respecter ses habitudes.

Nous respectons l'évolution physique de l'enfant en lui proposant, notamment, une manière de s'installer et de manger respectueuse de son développement. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, la professionnelle propose la double cuillère, une pour elle et une pour l'enfant.

Pour les moyens/grands

Progressivement la prise de repas se fait en petit groupe vers 11h30, à table sur des petites chaises avec accoudoirs, à des places définies, pour assurer leurs repères. 2 à 3 professionnelles les accompagnent durant ce temps privilégié favorisant ainsi l'autonomie et la convivialité.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter pour que le repas soit un moment apprécié par tous. Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Accompagner les enfants au lavage des mains.

- Regroupement des enfants.
- Faire participer les enfants, les plus grands, pour distribuer les bavoirs, les couverts, etc.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Lors du service nous présentons et nommons les aliments. Il nous semble important que les enfants aient la possibilité de goûter tous les aliments, sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas car c'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour les accompagner au « débarbouillage ».

4. Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant, il favorise une bonne croissance et la récupération physique et psychique. Les professionnelles accompagnent chaque enfant à l'endormissement selon ses besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle. Pour ces raisons, nous ne réveillons pas un enfant endormi, même à la demande d'un parent.

Notre rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir des informations que les parents nous livrent lors de l'adaptation et des transmissions.
- Connaître et respecter ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ainsi que des temps calme.
- Surveiller la sieste et accompagner le réveil.
Surveillance continue du dortoir en début d'après-midi et toutes les 10 minutes le restant de la journée.
- Noter sur le cahier de transmission les informations pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

5. Le développement

L'espace de vie est aménagé avec des jeux à disposition tout au long de la journée. Au cours de l'année et selon l'évolution du groupe, l'aménagement de l'espace est amené à évoluer au gré des projets, des besoins des enfants et de leur niveau de développement, qui est propre à chacun.

Pour les bébés : Nous proposons un environnement propice à la motricité libre. Des jeux sont à disposition sur les tapis afin de favoriser l'éveil des sens et d'entraîner l'enfant à se mouvoir dans l'espace.

A la crèche nous ne mettons jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis seul, afin de préserver sa physiologie naturelle et son intégrité physique. Nous vous recommandons vivement de faire de même à la maison afin d'éviter toute frustration. (Exemple : mettre l'enfant assis alors qu'il n'a pas acquis cette position de lui-même).

Pour les moyens et les grands : Des jeux symboliques sont mis à disposition (dinette, poupées, garage, etc.) afin de permettre à l'enfant de développer son imagination.

Des activités sont proposées quotidiennement, en général, le matin, mais aussi l'après-midi. Elles sont déterminées en fonction des besoins des enfants, de l'humeur du jour, et de l'ambiance générale au sein du groupe. (Exemple : Temps calme, peinture, motricité, musique, danse, etc.).

Le travail de la crèche est d'offrir aux enfants un espace où ils peuvent s'essayer à différents jeux relationnels, pour définir une manière acceptable pour tous de vivre ensemble. Les professionnelles accompagnent les enfants dans cette étape cruciale de leur développement.

Un enfant en collectivité apprend à communiquer avec ses pairs ou les adultes. Il est difficile pour lui de se faire comprendre quand il n'a pas la parole.

Certains enfants, débordés par leurs émotions, utilisent la morsure, la griffure ou des gestes agressifs. Ceci est du domaine de la pulsion, c'est-à-dire que l'on parle de quelque chose qui ne se maîtrise pas.

Le travail de l'équipe réside dans le fait d'accompagner cette étape chez le jeune enfant en déviant cette pulsion (sur des jeux, des poupées par exemple), en favorisant les petits groupes pour apaiser les tensions.

Les professionnelles sont habituées à ces situations. Pourtant, il est impossible d'éradiquer complètement ce phénomène, dans la mesure où ces situations se déroulent extrêmement vite. Dès qu'un enfant est mordu ou griffé, nous le rassurons, le consolons, nous posons des mots sur ce qu'il vient de vivre et soignons sa blessure en y apposant une poche de froid.

L'enfant qui a mordu ou griffé est également accompagné, car souvent, il est aussi surpris que l'enfant qui a été blessé. La professionnelle pose des mots et des interdits, tout ceci avec bienveillance. Un enfant « mordeur » pourra aussi être un enfant « mordu ».

Nous demandons aux parents de prendre du recul sur les morsures et les griffures et de ne pas interpréter ces gestes comme des agressions volontaires. L'identité de l'enfant qui a mordu votre enfant ou qui a été mordu par votre enfant, ne vous sera pas communiquée. En tant que parent, vous devez montrer l'exemple et ne pas faire preuve d'agressivité dans ces situations.

6. L'autonomie

« Donner les moyens à l'enfant de faire par lui-même, pour lui-même » M. Montessori

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Nous valorisons l'enfant dans ses actes du quotidien en veillant à le rendre fier de lui, afin qu'il mène des actions pour lui-même avant de les faire pour autrui et ainsi gagner en estime de soi et en confiance en soi.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

- Autonomie par le jeu :

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, d'expérimenter et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

- Autonomie au quotidien :

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires et à apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore les gestes. Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leurs assiettes et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective (verbalisation des émotions, parole rassurante et encourageante, outils éducatifs adaptés) et la sécurité physique (jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité). Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Néanmoins, au travers d'étapes majeures dans le développement de l'enfant (manger seul, ne plus avoir de couches...), l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie est sûrement l'une des plus grandes missions des parents et des équipes éducatives.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnels. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer les efforts de l'enfant. L'enfant pourra faire des progrès considérables pendant quelques temps, puis rentrer dans une phase de stagnation, le temps que les progrès réalisés soient acquis, dans son corps et dans sa tête.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent. Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés, durant lesquels les professionnels accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience :

- Les temps de repas sont réfléchis en équipe : autonomie progressive dans la gestion des quantités dans les assiettes, proposition de la « double cuillère » pour apprendre à

l'enfant à manger seul avec assistance, responsabilisation (mettre la table, distribuer les serviettes...))

- Des activités d'éveil adaptées aux enfants, et individualisées, l'aident dans la prise de conscience de son corps
- La responsabilisation de l'enfant le hisse vers la prise d'assurance et d'autonomie dans les gestes du quotidien
- Chaque temps de jeu (libre ou dirigé, psychomoteur ou créatif, symbolique ou de manipulation) peut être propice à l'acquisition de plus d'autonomie.
- Le développement du langage fait également partie de ce processus qu'est l'autonomie. Les chants, les échanges entre enfants, ou entre enfant et professionnel, les histoires iront dans ce sens.

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions.

7. La communication gestuelle associée à la parole

Nous utilisons un langage signé spécifique pour bébé. Cet outil d'éveil est un langage de transition qui permet d'utiliser des gestes pour illustrer des mots courants, son objectif est de calmer les frustrations chez les tout petits. En effet, l'enfant qui n'a pas encore acquis la parole a des besoins qu'il ne peut pas clairement exprimer. En aucun cas, cette communication gestuelle ne freine l'acquisition du langage car elle est toujours associée à la parole. L'enfant apprend très vite à « signer » contrairement à l'acquisition du langage verbal. Le fait d'être compris plus facilement positionne l'enfant dans un contexte de sécurité affective.

8. Le bien-être

Les professionnelles cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à l'encourager à exprimer ce qu'il ressent, c'est ce qui constitue le fameux « bain de parole ». La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

A ce titre, nous prenons le temps d'écouter et d'encourager la parole chez le jeune enfant.

En outre, nous souhaitons accompagner la parole avec une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui, nous le regardons dans les yeux et nous lui parlons doucement et calmement.

Lorsqu'il est nécessaire de remettre un cadre et des limites, nous optons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés
- Une communication et une écoute des besoins de chacun
- Un aménagement adapté de la structure pour tous
- Un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettent d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnelles.

Cette ambiance est le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

Toujours dans cette dynamique, nous appliquons la communication positive, nous faisons en sorte de formuler positivement nos phrases car les enfants n'assimilent pas les formulations négatives telles que « ne... pas... » nous les orientons donc vers ce qu'ils peuvent faire, bien plus accessible à leur stade de développement.

Poursuivant dans cette démarche du bien-être nous effectuons un travail autour des émotions, En effet, grâce à l'apport des neurosciences, largement relayé par la pédiatre Catherine Gueguen, nous savons combien il est important pour les enfants de se sentir soutenus dans ce bouleversement émotionnel.

La colère, la tristesse, la peur, mais aussi la sérénité et la joie font partie du quotidien de l'enfant, c'est pourquoi nous avons orienté notre projet sur la gestion des émotions. Ainsi la verbalisation, la reconnaissance et la compréhension de toutes ces émotions, permettent de les apprivoiser et progressivement d'apprendre les gérer

9. L'éveil artistique et culturel

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des situations variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions quotidiennes sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnelles proposent une diversité d'activités avec un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement.

Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement de l'enfant, il est important d'ouvrir les champs du possible, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leurs créativité. Pour cela des jeux variés sont proposés.

A chaque début d'année scolaire, après les périodes d'adaptation, nous organisons une réunion d'informations où nous évoquons et détaillons les différents projets que nous menons à la crèche :

- La communication gestuelle associée à la parole
- Les émotions
- L'autonomie
- La thématique annuelle
- Les cafés des parents
- Les ateliers parents/enfants
- Les ateliers de soutien à la parentalité
- Les fêtes : Noël, Carnaval, Pâques, Fête de fin d'année
- Les sorties

L'équipe recherche l'éveil, la découverte et l'expérimentation de l'enfant grâce à divers supports. La sensorialité est un facteur fondamental pour que l'enfant puisse percevoir le monde qui l'entoure, le monde qu'il touche, sent, appréhende, voit.

Des temps d'éveil sensoriel sont proposés autour du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue. Cela peut-être de petits moments partagés, de plus gros projets sur l'année, ou des activités dirigées.

10. Nos partenariats

Nous avons développé un partenariat avec la ludothèque Paul Bert de Mantes La Jolie. Les visites mensuelles permettent aux enfants de développer leur intérêt pour de nouveaux jeux qu'ils ont plaisir à découvrir en plus de ceux que nous proposons quotidiennement à la crèche.

Cette sortie leur permet de se socialiser davantage en faisant de nouvelles rencontres tout en gardant une interaction privilégiée avec l'une des référente de la crèche.

Quant à notre partenariat avec la médiathèque, il s'agit de l'intervention trimestrielle d'un conteur. Qui grâce à des livres sur des thématiques ciblées transmet des messages, des valeurs, et offre une culture commune. Une culture de l'écrit, de l'histoire, des histoires qui autorisent l'évasion vers un autre monde.

Cet atelier permet aux enfants de développer leur imaginaire mais aussi de se familiariser avec la culture de l'écrit par le livre. Cet outil est fondamental dans l'apprentissage et aura un impact positif dans leurs acquisitions scolaires.

11. L'égalité entre les filles et les garçons

Les professionnelles sont sensibilisées, dans leurs pratiques, à ne pas véhiculer de stéréotype concernant les filles et les garçons. Une attention particulière est apportée à la manière d'appeler l'enfant (« mon grand », « ma princesse », etc.), aux jeux qui peuvent être utilisés de manière libre par les filles et les garçons, aux jeux symboliques mélangés où les enfants peuvent tous se retrouver. Nous pensons et aménageons le lieu de vie des enfants afin que les jeux quelques soient leurs genres, soit disponibles et accessibles à tous.

12. Le soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe fort du travail des professionnelles de la crèche. L'idée est d'accompagner les parents sans dicter leurs choix et en respectant leurs spécificités culturelles.

La parentalité est un processus qui permet aux adultes de devenir parents. Il s'agit, avant tout, de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Dans notre établissement, le soutien à la parentalité se traduit à travers plusieurs actions :

- Tolérance, ouverture d'esprit et capacité d'acceptation des différences
- Grande attention à l'accueil et à l'écoute des parents
- Soutien au quotidien lors des échanges et des transmissions
- Les cafés des parents qui permettent de traiter plusieurs thèmes tout au long de l'année. Les parents y trouvent un espace dédié où ils peuvent échanger entre eux avec le concours des professionnelles de la crèche. Au-delà de proposer un espace convivial, nous facilitons les échanges entre les parents. Ces derniers évoquent leurs expériences et leurs astuces.

- Les ateliers parents-enfants permettent souvent aux parents de partager une activité et un moment convivial avec les équipes, ce qui nourrit la confiance et facilite le travail de coéducation.
- La crèche peut faire appel à un psychologue pour accompagner les professionnelles dans l'accueil et l'accompagnement des familles.
- Les réunions parents sur des thématiques spécifiques, permettent d'accompagner le parent dans son rôle. (L'alimentation, le sommeil, l'agressivité, les écrans, etc.)

IV. **Projet social et environnemental**

1. **Intégration dans l'environnement social**

Notre objectif est de répondre aux besoins de mode de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire d'implantation de la micro-crèche.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure est ouverte à toutes les familles de la ville et des communes alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités. Les familles accueillies proviennent de milieux socio-économiques et culturels différents. L'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) est individualisé et dans le respect de chacun.

2. **Contexte démographique**

Mantes-la-Jolie, commune urbaine, se trouve dans le nord des Yvelines, à 57 km à l'ouest de Paris, à 47 km au nord-ouest de Versailles (préfecture du département) et à 85 km au sud-est de Rouen. La ville fait partie de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui compte plus de 400 000 habitants qui sont en majorité des familles. Ils sont très jeunes, plutôt locataires de leur logement et ont des revenus moyens.

La gare de Mantès-la-Jolie qui est desservie quotidiennement par une ligne TGV transversale contournant Paris et l'arrivée prochaine du RER E du métro, lui permettent d'ores et déjà, d'exercer une forte attractivité, tant sur le plan économique que pour les familles et les jeunes actifs, tout en permettant aux populations les plus fragiles de continuer à habiter sur son territoire.

Mantes-la-Jolie est la troisième ville des Yvelines, à l'ouest de l'Île-de-France. Située aux portes du Parc naturel régional du Vexin Français, elle illustre magistralement l'expression « **une ville à la campagne** ».

La ville de Mantès la jolie est une commune à taille humaine et d'une grande vitalité associative, sportive et culturelle.

Depuis 2018, Mantès-la-Jolie a l'appui du gouvernement, bénéficie du plan « Action cœur de ville ». La ville fait partie des 222 villes réparties dans toutes les régions bénéficiant d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser le centre-ville. Le programme « Action Cœur de Ville » vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme, à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Labellisée **Cité éducative en 2019**, Mantès-la-Jolie ambitionne de faire de l'éducation une grande priorité partagée en y consacrant ¼ de son budget.

Pour cela, elle travaille en écosystème avec tous les acteurs éducatifs (parents, Éducation Nationale, État, Préfecture, Département, associations) afin de répondre à un seul objectif : accompagner les **0-25 ans** vers la réussite, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

- de nombreux établissements scolaires publics-privés (9 collèges, 37 écoles, 3 lycées et 1 IUT),
- des structures petite enfance (8 crèches collectives, 1 familiale, 5 micro-crèches, 2 ludothèques, 1 Relais Assistantes Maternelles (RAM) et 5 classes passerelles),
- des accueils de loisirs (12 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)), 4 Centres de Vie Sociale (CVS)
- des équipements culturels et sportifs (2 médiathèques, 1 musée de France, 7 espaces culturels, 6 gymnases, 7 sites sportifs spécialisés) ;
- un ensemble très riche de dispositifs nationaux mis en œuvre sur son territoire (REP, PEDT, Plan mercredi, PRE, PRIJ, CLAS, CLEA, Vacances apprenantes, etc.),
- des dispositifs locaux et spécifiques propres à Mantes-la-Jolie (Mantes + Etudiants, village des sports, Citoyens dans ma ville, école Rouge & Bleu, J'apprends à nager, etc).

La commune a enregistré 653 naissances en 2021 contre 733 naissances en 2020.

3. Offre en mode d'accueil

La capacité d'accueil maximale de nos crèches, selon l'habilitation de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), peut atteindre 115% de la capacité d'accueil de 12 places. Le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil et respecte le taux d'encadrement des enfants.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par une professionnelle pour 3 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 3 enfants accueillis.

Une professionnelle pour cinq enfants qui ne marchent pas et une professionnelle pour huit enfants qui marchent.

Les structures assurent un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 chez Bibou et de 8h00 à 18h30 chez Gribouille, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé est établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel (ou supplémentaire) se définit par une fréquentation irrégulière et sur inscription en fonction des places disponibles. Les parents devront anticiper la réservation jusqu'à 15 jours à l'avance. Cet accueil ne donne pas droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil d'urgence correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil évaluées par la responsable.

4. Besoins en mode d'accueil

L'ensemble de ces capacités d'accueil de Mantes-la-Jolie, toutes structures confondues publiques et privées, conduit à un taux global de couverture de 55.7%.

5. Accessibilité géographique

Les micro-crèches se situent à Mantes-la-Jolie, Bibou en face de la gare, et Gribouille dans le centre-ville. Ces zones sont accessibles et sûres.

Elles présentent un bâtiment de plain-pied comprenant une zone d'accueil, un lieu de vie, un office de mise à température, un dortoir et une zone de change.

6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents sont invités à visiter la crèche ; puis pendant une période d'adaptation, leur présence est nécessaire auprès de leur enfant. Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la crèche.

Par ailleurs, les parents sont invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnelles ou même entre parents.

Les parents sont régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes. Ils peuvent réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même coorganiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité.... La liste est longue !). Toute participation et toute personne motivée est la bienvenue.

Les parents se voient proposer des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants. Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été, etc. peuvent être partagés avec les familles.

Des réunions thématiques de réflexions et d'informations, animées par la directrice sont mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil, l'agressivité de l'enfant, les écrans, etc.

Nous souhaitons que nos micro-crèches soient un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais. Les parents peuvent y trouver écoute, appui et conseil auprès de nos professionnelles de la petite enfance.

7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux

Nous nous attachons à ouvrir la structure aux familles bénéficiaires de minima sociaux. 10% de la capacité d'accueil est réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. La grille tarifaire comprend également un forfait social pour permettre d'accueillir toutes les familles, y compris les plus modestes.

Nous accompagnons ces familles avec bienveillance et les épaulons pour améliorer leurs situations au regard de la recherche d'un emploi.

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux sont accueillis au quotidien, sans aucune forme de distinctions.

8. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants.

Selon la nature du handicap ou de la maladie, il est important de déterminer les besoins particuliers de l'enfant. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le référent santé de la structure, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que la directrice.

La gestionnaire, la directrice et le référent santé et accueil inclusif veilleront à créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation et à la formation de l'équipe sur la prise en charge d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour favoriser la prise en charge de l'enfant, l'équipe de la crèche pourra se mettre en lien avec les équipes médicales qui suivent l'enfant.

Dans la mesure du possible, 1 place sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

9. Organismes extérieurs

- Caisse d'allocations familiales

Les familles sont invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la crèche et le versement d'aide sociale.

- Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles sont aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

- Crèche Entreprendre

La crèche est adhérente à l'association Crèche Entreprendre. Cette dernière intervient sur demande dans un ensemble de domaine et notamment sur la gestion, l'accompagnement et la formation des équipes, la recherche de fournisseurs et prestataires, etc.

10. Développement durable

La crèche est un lieu de sensibilisation et de prévention précoce, qui a à cœur de transmettre les valeurs du développement durable aux enfants, et donc aux futures générations.

Notre engagement concerne plusieurs points essentiels :

- **Les travaux**

Nous utilisons des matériaux de construction et d'aménagement intérieur de qualités, écologiques et durables. En utilisant des matériaux de qualités nous limitons les déchets et la surconsommation.

- **L'hygiène**

La crèche a fait le choix de supprimer l'ensemble de ses produits de nettoyage (hormis les pastilles pour le lave-vaisselle et la lessive pour le linge) au profit d'une solution de lavage écologique, économique et 100% biodégradable. Cette solution se compose à 99.8% d'eau et 0.2% de sel.

Une machine permet de créer une réaction d'électrolyse donnant à la solution ainsi créée des propriétés désinfectante, antibactérienne, antifongique, levuricide, sporicide, biocide et virucide. Plus aucun bidon ou emballage en plastique n'est nécessaire, ce qui limite fortement les déchets.

Cette solution est inoffensive pour la santé des adultes, des enfants et de l'environnement ce qui permet de supprimer tout impact sur la nature.

- **L'alimentation**

Dans le cadre de notre programme « anti-gaspi », nous ajustons régulièrement les repas commandés, pour mieux répartir les surplus livrés, dans le temps. Nous avons mis en place des goûters, en fin de semaine, où nous utilisons les produits non consommés et non servis.

Notre prestataire s'attache à nous proposer régulièrement des fruits et légumes de saison. Aussi, il privilégie le circuit court pour certains de ses produits.

Les barquettes utilisées pour conditionner les repas sont estampillées « durable » (fabrication à partir de cellulose 100% biodégradable, la fibre de cellulose utilisée est issue de pins et sapins certifiés FSC). Ces barquettes ne nuisent pas à la sécurité et à la préservation du goût des plats que nous proposons aux enfants.

Les enfants participent occasionnellement à des ateliers pâtisserie et cuisine qui permettent aux professionnels de les sensibiliser sur le gaspillage alimentaire.

- **Les activités pédagogiques**

Les professionnelles peuvent solliciter les parents pour rapporter du matériel de récupération. Les professionnelles utilisent ces matériaux pour décorer la structure ou proposer des activités ludiques et pédagogiques aux enfants. Au sein de la crèche, nous réutilisons de manière quasi systématique les cartons et bouteilles d'eau pour les réinvestir auprès des enfants lors d'activités ludiques et pédagogiques.

Nous organisons également avec les familles des café parents, des ateliers, etc. afin de sensibiliser et d'initier les familles à nos projets.

- **Le tri**

Nous trions nos déchets selon l'organisation mise en place au sein de notre commune.

- **Achat fournitures**

Notre prestataire s'engage en faveur de jeux en bois issus de forêts éco-gérées, de jouets fabriqués en matériaux recyclés ou à partir de matières végétales et des jeux fabriqués en France. Environ 22.8% des produits ont au moins un avantage environnemental, et 95% des emballages d'expédition sont recyclables. Concernant la livraison, la crèche a la possibilité de choisir un mode de livraison neutre en carbone.

Dans le cadre de nos besoins bureautique et pédagogique, nous privilégions l'achat de feuilles recyclées.

- **Chauffage**

Notre structure est équipée de pompe à chaleur pour chauffer la structure. Le principe est de récupérer les calories présentes dans l'air extérieur pour la transformer en air chaud ou froid à l'intérieur. Ce système permet de faire des économies d'énergie significatives. Ses différents composants sont très peu énergivores et permettent un confort thermique en toute saison.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.